

1. L'essentiel en bref

La politique de l'énergie joue un rôle important pour garantir nos ressources naturelles à long terme. En effet, il s'agit d'une part de continuer d'approvisionner les ménages privés et les industries en électricité à des prix favorables et, d'autre part, de préserver notre environnement malgré la consommation d'énergie.

Par sa politique, le PDC veut plus de marché, de sécurité d'approvisionnement et de protection climatique.

2. La position fondamentale du PDC

Le PDC recherche des solutions pragmatiques et refuse toute confrontation idéologique dans le domaine de l'énergie. En matière de politique environnementale, notre priorité est une réduction massive des émissions de CO₂ et nous refusons l'abandon du nucléaire à court terme. Le PDC met l'accent sur les économies, sur la recherche et sur l'épuisement du potentiel d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies. Nous sommes favorables à une ouverture du marché de l'électricité qui remplisse les conditions qui s'imposent en matière de service public et de protection de l'environnement.

3. Les positions détaillées du PDC

3.1 Marché de l'électricité

Le PDC demande une loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité tenant compte des éléments suivants :

- pas plus de régulation que nécessaire ;
- approvisionnement garanti sur l'ensemble du territoire suisse à des prix analogues ;
- planification à long terme de la capacité et obligation de constituer des réserves ;
- ouverture totale du marché de l'électricité dès 2007 pour l'industrie (PME inclus) et les distributeurs d'électricité ;
- dans une phase ultérieure, mais au plus tard en 2009, ouverture totale du marché de l'électricité pour les clients sur une base volontaire (ménages, PME). Cette deuxième étape ne doit pas être repoussée car elle permettra d'obtenir des prix conformes au marché ;
- une autorité de régulation doit assumer la surveillance et s'assurer entre autre que l'ouverture ne se fasse pas au détriment des petits clients. Toute ouverture d'un marché exige une surveillance claire ;
- création d'une société nationale d'exploitation du réseau qui coordonne tous les réseaux de transport de l'électricité ;
- les sources de production de l'énergie doivent être indiquées et les factures d'électricité doivent être plus claires et transparentes.

3.2 Promotion des énergies renouvelables et propres

- Taxes sur les énergies non renouvelables et nuisibles à l'environnement afin de promouvoir les énergies renouvelables et propres (énergie hydraulique, solaire, ainsi que celles tirées du bois, du vent, de la géothermie, du biogaz, du gaz naturel, etc.).
- Incitations fiscales par les cantons
- Promotion des économies d'énergie

3.3 Problématique du CO2

- Introduction immédiate d'un centime climatique sur les carburants.
- Dans une deuxième phase, introduction d'une taxe sur le CO2 prélevée sur les combustibles; l'idéal serait de coordonner l'entrée en vigueur de cette taxe avec l'UE.
- Le produit de la taxe sur le CO2 doit être entièrement restitué
- Maintien de l'objectif de réduction en tenant compte de la baisse de CO2.
- A long terme, la taxe sur le CO2 et le centime climatique doivent être remplacés par une réforme fiscale écologique qui taxe les énergies en fonction de leur impact sur l'environnement. Ces recettes doivent être entièrement compensées par une réduction d'autres impôts ou taxes.

3.4 Energie nucléaire

- Pas de renoncement à la production d'énergie nucléaire aussi longtemps que nos besoins d'énergie ne sont pas couverts par des énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement.
- Pas de durée limitée pour l'exploitation des centrales nucléaires existantes.
- Rapport du Conseil fédéral sur les alternatives au nucléaire.
- Elimination des déchets radioactifs : en principe en Suisse, observer l'évolution au sein de l'UE afin de profiter d'éventuelles synergies dans ce domaine.

4. Comparaison entre les partis gouvernementaux

	PDC	UDC	PRD	PS
Energie nucléaire	Oui	Oui	Oui	Non
Promotion des énergies renouvelables et propres	Oui	théoriquement Oui mais en réalité uniquement le bois	Théoriquement Oui mais en réalité plutôt Non	Oui
Taxe CO2	Sur les combustibles ; (l'idéal serait de coordonner l'entrée en vigueur avec l'UE), centime climatique sur les carburants	Non	Position pas claire	Sur les combustibles et sur les carburants

Documentation complémentaire

- « Plus de marché, de sécurité d'approvisionnement et de protection climatique », papier du PDC suisse sur l'énergie (septembre 2004)
- 03.3656 Motion Lustenberger – Ne pas exporter le centime en faveur du climat (décembre 2003)
- 03.407 Iv. p. Epiney – Réduction de CO₂ par une modification de la loi sur la protection des eaux
- Réponse à la consultation sur la loi sur l'énergie nucléaire (juin 2000)
- 02.3564 Motion Riklin - Encouragement de la production et de l'utilisation de l'énergie géothermique
- 02.3159 Motion Lustenberger - Garantir l'avenir de la filière bois
- 01.3021 Motion Lustenberger - Poursuite du programme Lothar
- 01.3313 Motion Chevrier - Taxe sur les énergies non renouvelables au lieu de la TVA sur l'énergie
- 00.3454 Motion Neirynek - Fonds pour les énergies renouvelables

Renseignements

Leaders d'opinion: CN Elvira Bader, CN Sep Cathomas, CN Maurice Chevrier, CE Simon Epiney, CE Rolf Escher, CE Hansheiri Inderkum, CN Doris Leuthard, CE Filippo Lombardi, CN Ruedi Lustenberger, CE Carlo Schmid

Ligne ouverte du PDC: Stefan Siegrist, SG PDC, Klaraweg 6, Case postale, 5835, 3001 Berne
tél.: 031 357 33 33 ; fax: 031 352 24 30; courriel: siegrist@cvp.ch; internet:
www.pdc.ch